



VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs
QUE CHOISIR de Côte-d'Or

Le mot du Président



La maison des associations de Dijon a rouvert ses portes mi-août et nos nouveaux bureaux situés au 1^{er} étage sont désormais accessibles à tous. Nouveaux bureaux, avec la même équipe de bénévoles, tous animés d'une même envie : celle de vous écouter, de vous accompagner et de vous conseiller.

Ces bénévoles :

- vous permettent d'être épaulé et soutenu face à un commerçant, une entreprise, une banque, un bailleur social, un bailleur privé, etc, afin de trouver une solution positive à une situation ressentie comme « perdue d'avance »,
- vous assistent dans les hôpitaux et les cliniques pour vous défendre en faisant respecter le droit des patients,
- vous représentent dans les instances liées à l'environnement pour défendre votre bien-être au quotidien,
- vous conseillent et vous informent des différents aspects liés à la consommation.

Pour mener à bien ces nombreuses missions, nous avons besoin de nouveaux bénévoles : rejoignez-nous ! nous vous accueillerons avec toute la bienveillance due à chaque bénévole.

A bientôt !

Christian CHAUDOUET

Sommaire

Vie associative

P. 2

- Actions de l'UFC pour la rentrée des consommateurs
- Découvrez nos nouveaux bureaux

Enquête

P. 3-4

- Le prix du pain
- Conseil en jardinerie

Santé

P. 4

- Une maison hospitalière de santé à Dijon ?
- Connaissez-vous « Que choisir santé » ?

Echo de l'eau

P. 5

- Le prix de l'eau selon le rapport SISPEA

Les Bailleurs Sociaux

P. 5-6

- Dernières infos

Infos Pratiques

P. 6-7

- Qu'est-ce qu'un crédit affecté
- Alimentation durable et solidaire



Vie associative



Actions UFC pour la Rentrée des Consommateurs

Cette année dans la suite du Printemps des Consommateurs nous avons participé à « La Rentrée » au travers de diverses manifestations...

1) le 11 août l'UFC-Que Choisir a tenu un stand dans l'Epicerie solidaire « épi'sourire 4 et 6, place Jacques Prévert à Dijon. A cette occasion les visiteurs ont découvert différentes plaquettes relatives à notre association dans ses diverses activités : Protection des consommateurs notamment en Santé et accompagnement des locataires des Bailleurs sociaux.

Le bénévole sur place a apporté des explications aux « clients » lesquels malgré le problème de la langue pour certains, se sont montrés très intéressés notamment du fait de pouvoir compter sur notre association pour les aider à résoudre leurs problèmes avec le bailleur social.

2) Le 28 septembre nous participons à la Foire Écologique et Forum pour l'Environnement et une Consommation Responsable.

3) La journée du 11 octobre notre stand sera installé place François Rude à Dijon. Les bénévoles de

l'association se succèderont tout au long de la journée pour accueillir, renseigner et faire des démonstrations de notre application Quel Produit.

D'autres opérations de distribution sont à prévoir, des contacts ont été pris pour fixer de nouvelles dates en de nouveaux lieux. Alors si vous avez quelques disponibilités n'hésitez pas à nous signaler.

Quelques photos des nouveaux bureaux de l'UFC



Bureau de la salariée



Bureau des conseillers



Bureau de l'accueil

DEVENEZ BÉNÉVOLE ET REJOIGNEZ VOTRE ASSOCIATION UFC-Que Choisir de Côte-d'Or !

Pour assurer la pérennité de l'association, nous recherchons des bénévoles.

Vous serez intégré avec bienveillance à notre équipe de bénévoles. Nous veillerons à votre formation théorique et vous serez encadré par un tuteur expérimenté jusqu'à votre pleine intégration dans l'association. Pour tout renseignement complémentaires :

Christian Chaudouet : president@coted'or.ufcquechoisir.fr - 06 83 30 99 03

UFC-Que Choisir de Côte-d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 43 84 56

Courriel : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr
Facebook : UFC-Que-Choisir-de-Côte-d'Or

Site : <http://cotedor.ufcquechoisir.fr>
Twitter : @21_ufc

Membres du Bureau :

Président : Christian Chaudouet
Trésorier : Régis Vergnes
Secrétaire : Michèle Benoit-Lopez

Vice-Présidente : Odette Mairey
Vice-Président : Joël Decluy
Secrétaire adjoint : Bernard Nicolardot

Membres du Conseil d'Administration : Philippe Arduin - Alain Bazot - Michèle Benoit-Lopez - Christian Chaudouet - Gérard Clémencin - Joël Decluy - Michèle Gerbeau - Pierre Guille - Marcel Louvet - Odette Mairey - Bernard Nicolardot - Régis Vergnes

Service Administratif : Sophie Darmigny
Directeur de publication : Christian Chaudouet

Imprimeur : ICO - ZI DU BAS DES, rue des Combets - 21410 Fleurey-sur-Ouche - Tél : 03 80 50 92 70

Enquête

Le prix du pain

L'écart se creuse entre grande distribution et boulangeries, indépendantes ou franchisées : en 1 an, le prix de la baguette a baissé de 5 centimes dans les supermarchés, tandis qu'il a augmenté chez les artisans indépendants.

L'enquête a été réalisée du 15 février au 1^{er} mars 2025 dans 952 boulangeries et 640 GSA et publiée sur le site internet National le 3 juillet.

La baguette classique pèse 240 g en moyenne et coûte 1,09 €, en boulangerie, soit 2 centimes de plus que le prix moyen relevé l'année dernière à la même période. En grande distribution, elle pesait 250 g et coûtait 55 centimes, soit 5 centimes de moins qu'en 2024. L'écart continue donc de se creuser entre artisans et grandes surfaces,

avec un prix deux fois moins cher en moyenne chez ces dernières, pour un poids légèrement plus élevé. N'oublions pas qu'en boulangerie indépendante, contrairement aux grandes surfaces, le prix de la baguette revient entièrement au boulanger qui l'a fabriquée.

Si votre premier critère de choix est le prix, c'est sans surprise chez Lidl, Aldi ou Leclerc qu'il faudra vous rendre pour votre baguette classique, tandis que Monoprix pratique des tarifs proches de ceux des boulangeries artisanales. Pour les consommateurs qui, à l'inverse, peuvent et souhaitent privilégier la qualité, il en coûtera en moyenne 1,25 € pour une baguette de tradition en boulangerie et 1,02 € en grande surface.



Rappelons enfin que, quel que soit le lieu d'achat, pour prendre soin de sa santé mieux vaut consommer du pain bis, complet, intégral ou de campagne que de la baguette, même bio ou de tradition : cette dernière est en effet plus salée, et bien moins riche en fibres.

Merci aux enquêteurs pour leur travail. Rendez-vous probable l'année prochaine !

Lire aussi sur le site de Que Choisir : Paul, Marie Blachère... Notre comparatif des pains de chaînes (avril 2023) et les résultats plus approfondis de cette enquête sur le site de l'AL.

Conseils en jardinerie

À l'automne dernier, les enquêteurs de l'UFC-Que Choisir sont allés en jardinerie se renseigner sur la présence d'un label pour les plantes, la composition des terreaux, et demander des conseils pour un composteur d'extérieur (jardin de 200 m², 150 kg de déchets) ou une solution d'arrosage (jardin de 30 m²).

Cette enquête a permis d'alimenter le « Que Choisir Budget » et le site internet en juillet. 687 points de vente (jardineries ou magasins de bricolage) ont été visités.

Les terreaux

De très nombreuses références sont disponibles. L'offre de terres et terreaux Bio ou utilisables en agriculture biologique est très variable selon les enseignes.

Les terreaux classiques contiennent généralement de la tourbe, dont l'extraction détruit non seulement les tourbières, utiles pour la préservation de l'environnement, mais libère aussi d'importantes quantités de CO₂. Toutes les marques bio n'en sont pas exemptes, il vous faut donc vérifier la composition sur l'emballage.

Les Labels en jardineries

Fleurs de France, bio, HVE, plante bleue, MPS ont été relevés par les enquêteurs.

84 % des enseignes proposent des plantes avec un label. « Fleur de France » est celui le plus souvent présent, et le bio a du mal à faire sa place dans les rayons.

Composteurs d'extérieur (355 scénarios)

Dans la majorité des magasins, les enquêteurs ont été interrogés afin d'évaluer les dimensions du composteur. Toutefois, dans un peu plus de 3 points de vente sur 10, aucune question ne leur a été posée.

Les conseillers de jardineries et de magasins non spécialisés recommandent un produit relativement similaire.

Prix moyen : 60 € pour un composteur en plastique, 101 € pour un en bois et 104 € pour les rotatifs.

Pour la composition du compost, les conseils donnés par les vendeurs ne sont souvent pas très pertinents : 2 vendeurs sur 5 ne donnent aucune contre-indication de remplissage, et 29 % s'abstiennent de conseils d'utilisation. Toutefois, sans surprise, l'expertise est plus avancée en jardinerie. Davantage de vendeurs ont conseillé les clients mystère et leur estimation de 9 mois pour obtenir un bon compost est plus réaliste que celle des vendeurs en enseigne de bricolage, qui, quant à eux, se

Un p'tit Conseil ?...



rapprochent des indications très optimistes de 6 mois que l'on peut trouver sur les produits.

Plus de 4 enquêteurs sur 5 ont été satisfaits de la disponibilité du vendeur pour les renseigner et son amabilité appréciée à plus de 95 %. Mais le bâton blesse au niveau des explications, surtout dans les magasins de bricolage.

Arrosage raisonnable (332 scénarios)

49 % des vendeurs ont orienté l'enquêteur sans connaître la taille de la surface à arroser (30 m²), et dans 59 % des points de vente, le conseil a été délivré sans savoir s'il y avait une arrivée d'eau au jardin. 38 % ont demandé la composition du jardin.

Toutes enseignes confondues, jusqu'à 69 % des vendeurs recommandent

Enquête (suite)

dent le dispositif d'économie d'eau le plus adapté, à savoir le goutte-à-goutte, particulièrement adapté aux potagers. C'est même la 1^{ère} solution avancée par les vendeurs. Par contre, l'arrosage en goutte-à-goutte est un dispositif complexe à installer : plusieurs pièces (tuyaux prépercés ou non, raccords, piquets de fixation...) doivent être assemblées selon l'organisation et la taille du jardin.

Le prix moyen d'un goutte-à-goutte avec programmateur est de 115 €.

Comme lors du protocole sur la solution de compostage de jardin, la disponibilité en magasin et l'amabilité du vendeur ont été convenables dans la majorité des cas. Côté explications, les jardineries tirent leur épingle du jeu.

Un grand merci aux enquêteurs pour leur implication.



Cet article dans une version plus développée est consultable sur le site internet de l'AL.

Michèle Benoit
Coordonnatrice Enquêtes

Santé

Savez-vous qu'il existe une maison d'accueil hospitalière de Dijon Bourgogne ?

Ouvverte en juin 2000, la « Maison d'Accueil Hospitalière de Dijon, accueille et héberge sans limite de temps :

- des proches (familles, amis,...) de patients hospitalisés (enfants ou adultes),
- des patients en pré-ou post-hospitalisation ou en traitement dit « ambulatoire »,
- des familles et proches de personnes en établissements médico-sociaux.

Elle est animée par une équipe de 12 salariés et 10 bénévoles qui œuvrent 7 jours/7 jours et 24 h/24 h pour le bon fonctionnement de la maison.

La proximité des établissements hospitaliers permet au malade d'être

moins isolé tout en ne subissant pas la fatigue de déplacements parfois longs pour les proches.

La MAH assure, un accueil personnalisé, chaleureux et familial. Aide, accompagnement, écoute et soutien dans des moments parfois compliqués et difficiles sont assurés par des personnes formées et compétentes.

- elle favorise le maintien des liens familiaux, une prévention des risques d'isolement et de rupture sociale,
- elle permet un accès aux soins et une meilleure prise en charge des patients ne nécessitant pas une hospitalisation mais dont le domicile est éloigné de l'établissement de soins.



La « MAH » a accueilli 4530 personnes pour 19 087 nuitées en 2024. Elle dispose de 58 chambres dont :

- 3 ches « PMR »,
- 4 chambres parents-enfants,
- 4 chambres familles.

Elle est située, 12, rue de Cromois à Dijon à proximité du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et du Centre Georges François Leclerc (CGFL).

La réservation se fait uniquement par téléphone (03 80 65 70 40)

Christiane LAURENT
Pascale LEVENARD



Connaissez-vous notre magazine « QUE CHOISIR SANTÉ » ?

Ce magazine sur abonnement mensuel est consacré exclusivement à la santé.

Il est indépendant de l'industrie pharmaceutique et des milieux médicaux. Chaque mois, des sujets d'actualité sont passés au crible d'experts indépendants.

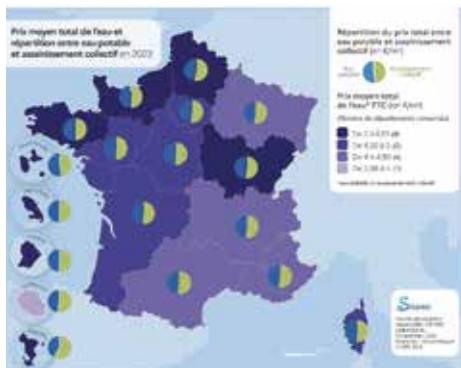
Vous trouverez des réponses à vos questions sur votre santé.

Pour le mois de septembre 2025, sont analysés les « régimes de santé ».

Soutenez notre association en vous abonnant à ce magazine !

Christian CHAUDOUET

Echos (de) l'eau



L'Observatoire des services publics d'eau a publié son rapport annuel 2023, compilant les données 2023 sur l'organisation, la tarification, la gestion et la performance des services de l'eau potable (AEP) et de l'assainissement collectif (AC). Ces données du système d'information SISPEA représentent 60 à 71 % des services (39 % pour l'AEP en C-O), couvrant 85 à 91 % de la population (84,3 % en C-O). Principaux indicateurs moyens nationaux et locaux publiés :

- le taux de gestion intercommunale est en progression à 71,5 % (36 % en Côte-d'Or (C-O) pour l'AEP),
- le taux de gestion en délégation de service à un acteur privé / gestion en régie par la collectivité : 54 %/46 % (part de la pop.) pour l'AEP (25 %/75 % en C-O) et 38 %/62 % pour l'AC (80 %/20 % en C-O),
- la consommation domestique moyenne par habitant (145 litres/ habitant/jour) : 53 m³ par an (51,7

Prix de l'eau, selon le rapport SISPEA

en C-O), soit 117 m³/an pour un foyer (2,20 personnes selon le ratio INSEE au 1^{er} janvier 2018),

- l'évaluation des pertes dues aux fuites (1 litre sur 5 en moyenne) est stable avec un rendement du réseau de distribution évalué à hauteur de 81,2 % (79,8 % en C-O),
- les taux de renouvellement des réseaux sont stables, évalués à 0,66 % pour l'AEP et 0,48 % pour l'AC (152 années seraient nécessaires pour renouveler la totalité des réseaux d'AEP et 208 pour le réseau d'AC),
- la C-O compte 42 SPANC (services publics d'assainissement non collectif),
- qualité de l'eau potable : 98,4 % pour la conformité microbiologique et 98,7 % pour la conformité physico-chimique de l'eau au robinet.
- une évolution forte du prix de l'eau, comparable à celle de l'inflation.

Le prix moyen TTC au 1^{er} janvier 2024 du service de l'eau et de l'assainissement collectif s'élève à **4,69 €/m³**, redevances, taxes et abonnement inclus (4,52 €/m³ au 1^{er} janvier 2023), pour une consommation annuelle de référence de 120 m³ par ménage : 2,32 €/m³ pour l'eau potable et 2,37 €/m³ pour l'assainissement collectif (4,84 €/m³, soit respectivement 2,31 et 2,54

en C-O). La part fixe représente en moyenne 13 % du tarif, alors que la part variable représente 87 %.

Le prix moyen présenté par les services en régie (4,54 €/m³) est inférieur de 7,5 % à celui présenté par les services en délégation (4,88 €/m³).

À noter également, une forte variabilité territoriale : les Hauts-de-France (5,41 €/m³) et la Bretagne (5,34 €/m³) présentent les prix moyens les plus élevés. À l'opposé, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (4,22 €/m³), la région Grand-Est (4,31 €/m³) ainsi que l'Occitanie et la région Auvergne-Rhône-Alpes (4,40 €/m³) présentent les prix moyens les plus faibles. La région BFC est au dessus de ces moyennes : 5,01 €, dont 2,61 pour l'AEP et 2,40 pour l'AC.

Pour connaître les performances de leur service public, nous invitons les usagers consommateurs à consulter le rapport annuel qu'il publie sur le prix et la qualité des services (RPQS), ainsi que le rapport annuel de délégation (RAD), ou à assister à la réunion de la commission consultative des services publics, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants.

Gérard CLEMENCIN
Référent Environnement

Les Bailleurs Sociaux

Les dernières infos

Une nouvelle candidate au bénévolat nous a rejoint pour prendre l'activité « logement » et plus précisément celle concernant les locataires HLM. Le Conseil d'administration du 17 septembre a entériné sa fonction de bénévole, ce qui a permis de lancer son tutorat et d'organiser le retour des permanences et de recevoir les locataires « au fil de l'eau » ainsi que la possibilité de rendez-vous.

Il faut dire que la réouverture d'une partie de la MDA le 18 août nous a permis de reprendre progressivement nos activités d'accueil, de permanences et de rendez-vous.

Concernant les locataires des bailleurs sociaux pendant la fermeture, nous avons poursuivi à distance l'accompagnement et traité leurs problèmes à distance.

Il faut dire que la campagne de diffusion dans les immeubles des bail-



leurs sociaux a incité les locataires à nous demander de l'aide pour obtenir la régularisation de certaines situations restées sans réponse ou débutées mais non terminées que ce soit dans le cas de rénovation ou même de travaux mal faits à l'origine de multiples gênes au quotidien.

Compte tenu de ce constat une nouvelle diffusion de flyers va être organisée dans d'autres immeubles HLM et par ailleurs lors de manifestations

Les Bailleurs Sociaux (suite)



de « la rentrée des consommateurs » comme celle faite le 11 août à l'Epicerie solidaire : « Epi'sourire » à Dijon, celle de la journée du 28 septembre nous participerons à la Foire Écologique et Forum pour l'Environnement et une Consommation Responsable.

Avis à celles et ceux qui parmi vous pouvez donner un coup de main pour de nouvelles distributions dans les boîtes aux lettres d'immeubles.

Le recrutement d'une nouvelle conseillère pour traiter les problèmes des locataires des bailleurs sociaux sera poursuivi par la recherche d'autres bénévoles « logement » à la fois pour traiter les problèmes des locataires des bailleurs sociaux mais aussi pour répondre aux demandes de locataires dans des immeubles privés.

En effet certaines réclamations de locataires sont du même ordre quel que soit le statut de l'immeuble mais où l'interlocuteur est souvent le Syndic de copropriété.

Concernant l'activité exercée au sein de notre association il est nécessaire

et même indispensable d'avoir des conseillers susceptibles d'assurer la relève en cas d'absence ou de départ. Cet été, les signalements reçus nous ont interpellés car comme dit en juin dernier, les incivilités n'ont pas pris de vacances, de nouvelles sont même apparues. Par exemple une locataire s'est plainte de l'utilisation du parking de son immeuble par des personnes étrangères venues y effectuer des travaux de réparations de voitures et de motos !

Il est apparu qu'un ancien locataire ayant conservé un pass d'entrée dans l'immeuble aurait proposé d'utiliser le parking souterrain pour des activités de réparations mécaniques !

La locataire ayant dénoncé ces activités à la Police et à la Mairie se trouve aujourd'hui menacée par les occupants et son bailleur social ne réagit pas sur le fait qu'un locataire ayant quitté l'immeuble dispose encore des possibilités d'entrer dans celui-ci. Notre intervention a conduit le bailleur à changer les pass permettant l'accès à l'immeuble et au parking souterrain.

Un tout autre problème, survenu pendant les mois d'été, concerne les résidents d'un immeuble « SERENITIS » à Dijon qui refusent de payer un service pour lequel ils n'ont pas été informés au moment de la signature de leur contrat de logement ! Ils ont transmis au Directeur général une pétition largement signée par les locataires concernés.

Ayant connaissance de celle-ci nous avons interrogé le bailleur sur le dysfonctionnement « administratif » ayant conduit à cette situation, les résidents envisageant une action en justice ! A suivre.

Ces exemples parmi tant d'autres illustrent la diversité de nos activités « logement » et nous conduit, comme dit plus haut, à renforcer l'équipe en charge de cette problématique d'où ce nouvel appel à nos adhérents pour rejoindre notre équipe de bénévoles, dans le but de partager leur expérience autour des Droits et Devoirs des locataires... N'hésitez pas à nous contacter.

L'Administrateur délégué
Pierre GUILLE

Infos pratiques

Qu'est-ce qu'un crédit affecté ?

Il s'agit d'un crédit de plus de 3 mois et d'un montant compris entre 200 € et 75 000 € destiné à financer, totalement ou partiellement, un achat déterminé ou une prestation particulière (voiture, meubles, panneaux photovoltaïques...). Une opération commerciale unique est réputée exister lorsque le vendeur ou le prestataire de services finance lui-même le crédit ou, en cas de financement par un tiers, lorsque le prêteur recourt aux services du vendeur ou du prestataire pour la conclusion ou la préparation du contrat de crédit ou encore lorsque le contrat de crédit mentionne spécifiquement les biens ou les services concernés.

Concernant un tel crédit, le consommateur dispose d'un droit de rétracta-

tion de 14 jours qui peut être réduit à 3 jours en cas de demande de livraison immédiate du bien.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité (art L312-52 du code de la consommation).

Un achat réalisé lors d'une foire ou d'un salon (pour lequel il n'existe pas de droit de rétractation) peut être annulé s'il est financé par un crédit affecté lorsque le droit de rétractation est exercé dans le délai de 14 jours.

Les contrats de vente ou de prestations de services et de crédit affecté étant interdépendants, l'annulation du contrat principal



Crédit affecté :
avantages & inconvénients

entraîne l'annulation du contrat de crédit.

Ainsi, lorsqu'un tribunal annule un contrat de vente ou de prestation en cas d'inexécution ou mauvaise exécution, le contrat de crédit affecté est annulé de plein droit (art L 312-55 du code de la consommation).

Par ailleurs, avant de libérer les fonds, le prêteur doit vérifier que le contrat principal n'est pas entaché de nullité et qu'il a bien été exécuté. La Cour de Cassation a considéré à cet égard qu'en cas de faute du prêteur lors de la remise des fonds, celui-ci ne pouvait prétendre à la restitution du capital versé auprès de l'emprunteur ayant subi un préjudice.

Philippe ARDOUIN

Infos pratiques (suite)



Alimentation durable et solidaire : le gaspillage alimentaire

La Métropole de Dijon a organisé le 20 mai 2025 un atelier sur le gaspillage alimentaire. Cet atelier faisait suite à une série de rencontres et de travaux réalisés dans le cadre de l'animation, par le Pôle Economie Solidaire 21 (<https://pole-economiesolidaire21.org/>) en collaboration avec Dijon Métropole, de la question de « L'alimentation durable et solidaire dans la métropole de Dijon ».

Le dernier rendez-vous sur ce thème du réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire avait eu lieu le 17 octobre 2024. Des grands thèmes d'initiatives et idées avaient alors été partagés à l'issue de ces travaux de groupe.

Suite à ces échanges, les questions de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la transformation ont émergé. Le Pôle d'Economie Solidaire a ainsi choisi de continuer à animer cette coopération des acteurs de l'ESS pour l'émergence de solutions mutualisées. Outre Dijon Métropole et le Pôle d'Economie Solidaire, l'atelier a regroupé divers acteurs impliqués dans cette thématique (FEBIA - Kelle Fabrique, Court-circuit 21, Cueillette Solidaire 21, SOLAAC BFC - UFC Dijon 21, La note du Colibri, EPIMUT Quetigny, Banque alimentaire de Bourgogne, La Maison Phare et sa conserverie, Les Resto du Cœur, Pandotransition).

Lutter contre le gaspillage alimentaire appelle plusieurs questions. La première est l'identification et le partage des sources d'approvisionnement. En effet, les agriculteurs perdent environ 30 % de leur production non vendable, le glanage est à amplifier et à organiser. Les dons sont moins nombreux et parfois de moins bonne qualité. Une meilleure connaissance d'initiatives d'autres territoires pourrait permettre de proposer de nouveaux axes de travail en collectif. Par

ailleurs, la transformation des produits trouve toute sa place dans ce questionnement, en collaboration avec les conserveries du territoire métropolitain et les acteurs de l'ESS, autant sur leurs projets et leurs installations existantes, leurs freins et attentes que sur les opportunités de transformation sur l'ensemble de la chaîne les déchets alimentaires et leur valorisation.

Durant cet atelier, 3 grands thèmes de travail ont été identifiés : l'approvisionnement (ou les approvisionnements), la logistique et la transformation.

Pour ce qui concerne les approvisionnements, différentes pistes d'action ont émergé : coordination des acteurs pour fonctionner collectivement, intégration des acteurs de la grande distribution (GD) et des destockeurs aux échanges, complémentation et diversification des sources d'approvisionnement (GD, producteurs locaux, remplacement de la viande et du poisson par des légumineuses), proposition de paniers antigaspi de la GD aux personnes qui en ont véritablement besoin, proposition aux personnes accueillies de devenir actrices (repérage des surplus pour le glanage par exemple) et recherche de nouveaux partenariats.

Pour les aspects logistique, il apparaît opportun de combiner les actions avec par exemple dans le cas d'une production importante, la mise en place d'une réponse de type conserverie à façon, de mieux connaître les différents acteurs (annuaire des acteurs et collecteurs) et les outils disponibles (plateforme Collect'O mise en place par la Métropole de Dijon, <https://parolesdelus.com/actualites/a-dijon-le-numerique-au-service-de-laide-alimentaire-avec-collector/>), créer un réseau de maraudeurs visuels et de cueilleurs

bénévoles (par exemple pendant les vacances estivales), éduquer les consommateurs et les acteurs (par exemple avec un visuel des produits) et supprimer certaines réglementations contraignantes.

Enfin pour la transformation, il paraît nécessaire de créer un groupe de travail regroupant sur le territoire : les transformateurs et les acteurs de toutes tailles pour échanger sur les savoirfaire, les pratiques, les usages et les ressources.

Il s'agit de mettre à disposition le matériel lorsqu'il n'est pas utilisé (pour les étudiants par exemple), élargir l'outil « Collect'O » aux acteurs et de développer une filière du réemploi des emballages en verre notamment.

En conclusion, cet atelier a permis de mettre en regard la question du gaspillage alimentaire/transformation et la nécessité récurrente de la coordination des actions de terrain sur ce sujet. Substituer, Combiner, Adapter, Modifier, Proposer d'autres usages, Eliminer, Ré-organiser, verbes d'action et d'idéation, ont fait émerger le fait que se connaître, ouvrir le champ des échanges et modifier des usages, que ce soit pour le glanage, la mise à disposition de matériel non utilisé, l'utilisation de « Collect'O ». La question du réemploi des contenants, étaient parmi les prochaines actions à organiser. Un des souhaits partagés par le groupe de travail serait d'inviter la grande distribution et les destockeurs lors d'une prochaine rencontre de cet atelier.

En fin d'atelier, un temps de visite à la conserverie de la Maison Phare (<https://lamaisonphare.fr/maraichage-collectif/>) a été organisé, illustrant cette proposition de coopération « se relier - imaginer - transformer ».

B. NICOLARDOT



NOS PERMANENCES au 1^{er} janvier 2025

Dijon : 2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON -
Tél. 03 80 43 84 56

L'Accueil des consommateurs est ouvert :

- du lundi au mercredi de 9 h-12 h et 14 h-17 h
- le jeudi de 9 h à 12 h
- le vendredi 9 h-12 h et 14 h-16 h 30
- le samedi de 10 h-12 h uniquement par téléphone

Beaune : le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Vérottes

Montbard : le 1^{er} et 2^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romain Rolland.

Semur-en-Auxois : le 3^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel du mail - 1, avenue Pasteur

Pour le traitement des litiges avec un professionnel,
un rendez-vous avec un conseiller du domaine concerné⁽¹⁾
sera nécessaire soit :

- par téléphone : 03 80 43 84 56
- via le site : <https://cotedor.ufcquechoisir.fr/> bouton : « PRENDRE UN RENDEZ-VOUS »
- par mail : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

(1) Domaines concernés :

- Logements, copropriétés, locations, syndics, etc...
- Construction, rénovation, malfaçons, PAC, etc...
- Assurances des biens, des personnes, etc...
- Banques, organismes de crédit, etc...
- Auto, moto : achat neufs, occasions, réparations, etc...
- Commerces, loisirs, achats par internet, voyages, etc...
- Énergie, eau, problème de facturation, etc...
- Téléphonie fixe, mobile, internet, etc...
- Santé, environnement.

VOIR & SAVOIR

UFC-QUE CHOISIR de Côte-d'Or
2, rue des Corroyeurs - Boîte N14
21000 DIJON cedex
contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

**Déposé le 30-09-2025 à distribuer
avant le 07-10-2025**

*Pensez à renouveler votre adhésion
Vérifiez la date limite de validation
sur l'étiquette*

TALANT PDC



Offre couplée : réadhésion à l'Association Locale d'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or et au site Quechoisir.org

Rappel : l'adhérent reçoit deux mois avant la fin de son adhésion, puis un mois avant, un mail de relance pour réadhérer à notre association via le site que-choisir.org. Une offre préférentielle permet à l'adhérent de profiter d'un tarif de **9,90 € / an** au lieu de **45 € / an** au site www.quechoisir.org, **s'il renouvelle son statut avant la fin de son adhésion. Le seul mode de paiement valable pour cette opération est la carte bancaire, il n'est plus possible de payer par chèque.**

BULLETIN d'Adhésion ou de Ré-Adhésion

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer - ré-adhérer

• ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") :	36,00 €
• RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") :	32,00 €
• COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de	36,00 €
• ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an : 4 numéros)	6,00 €
• ADHÉSION (simple sans abonnement)	30,00 €
• RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement)	26,00 €
• En cas de litige frais de participation	9,00 €

Nom Prénom
Profession Tél.

Adresse

Pour tout don (hors cotisation) supérieur à 10 €, nous vous enverrons un reçu fiscal correspondant au montant du don, pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.